



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020-40

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020

Conseillers en exercice	29		Pour	28
Conseillers présents	23		Contre	0
Quorum	15	L'an 2020, le 30 septembre 2020 à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle du Carré des Forges à Fargues Saint-Hilaire, sous la présidence de Christian SOUBIE		
Conseillers représentés	5			
Suffrages exprimés	28			
Date de convocation	23/IX/2020			
Date d'affichage	24/IX/2020			

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux		Laurent JANSONNIE
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan		Dominique DERUE
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux		Isabelle PASSICOS
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBÉ	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

02 OCT. 2020

N° 2020-40

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant l'avis du Bureau communautaire réuni les 3 et 23 septembre 2020

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après avoir entendu les remarques formulées par Axelle Balguerrie qui seront transcrites au prochain procès-verbal,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à la l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 1^{er} octobre 2020

Le Président

Pour extrait conforme

Christian SOUBIE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2020**

L'an 2020, le 1^{er} juillet à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle de spectacle de Sallebœuf, sous la présidence de Christian SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		Patrick BONNIER
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Sallebœuf d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Nathalie MAVIEL FABER en tant que secrétaire de séance.

Le Président souligne que les récentes élections nous confortent dans la démarche entreprise sur le territoire des Coteaux Bordelais.

Le projet que je porte et que vous avez validé est un projet pour plus de solidarité et plus de développement durable. C'est bien ce que les électeurs attendent. Ils vont être exigeants avec nous et c'est normal. A nous d'être responsables et d'agir sans multiplier les querelles inutiles.

La gouvernance qui se met en place sur le Coteaux bordelais répond à ces enjeux. Elle va être participative et inclusive sans pour autant nier le rôle primordial des exécutifs municipaux. La volonté d'inclure tout le monde dans la participation aux travaux communautaires est essentielle. Mais nous devons veiller tous ensemble à ne pas transporter sur le terrain communautaire les querelles communales.

Les 7 Vice-présidents auront tous la responsabilité de Pôles qu'ils animeront.

- Bertrand Gautier : Pôle Aménagement de l'espace et développement
- Nathalie Maviel Faber : Pôle Petite enfance / Jeunesse et préservation des générations futures
- Thierry Genetay : Pôle Projet et dynamique de territoire
- Céline Deligny Estouvert : Pôle culturel et sportifs et mutualisation des équipements associés
- Alain Bargue : Pôle Voirie – Bâtiments
- Marie-Jeanne Sokolovitch : Pôle Solidarités
- Patrick Bonnier : Pôle Economie Innovante

Au sein de chaque pôle plusieurs commissions pourront travailler sous la bienveillance des Vice-présidents. Ce système va permettre de créer de nombreuses commissions dans lesquelles chaque conseiller communautaire mais aussi municipal pourra trouver à s'épanouir au profit des Coteaux Bordelais. Dès que vous aurez validé la création de ces commissions, j'en informerai l'ensemble des conseillers municipaux et nous nous retrouverons tous ensemble le samedi 19 septembre lors d'un séminaire de rentrée des élus.

Ce séminaire sera l'occasion d'échanger sur les missions partagées du « bloc local » et sur les enjeux du territoire. Il permettra également à chacun des conseillers de se rapprocher des Vice-présidents responsables de pôle et de proposer d'intégrer les commissions de travail. Il appartiendra au Bureau aura de veiller à assurer une répartition harmonieuse de tous dans les commissions pour qu'il y soit possible de travailler sereinement.

Ce soir, nous allons avoir une réunion plus technique où nous allons essentiellement mettre la collectivité en ordre de marche (règlement intérieur, commission, budget supplémentaire, divers ajustements techniques ...) et où nous allons permettre à son exécutif de disposer de moyens d'agir en ayant des intermédiaires pouvant porter son message et celui des exécutifs des communes dans les organismes extérieurs auprès desquels nous devons parler d'une même voix pour être crédibles.

Autant les commissions doivent être très ouvertes, autant la représentation de la Communauté de communes et de ses communes dans les organismes extérieurs doit montrer une unité.

Ordre du jour :

	Objet	N°
1	<p>Délibération portant désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques</p> <p>Le Président invite Thierry Genetay, 3^{ème} Vice-président, à présenter le projet de délibération. Thierry Genetay indique que la réglementation impose aux EPCI dont la population est supérieure à 10 000 habitants à procéder à la désignation d'une personne référente. Le Bureau propose que le pdt de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » assure cette mission.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires en engager la discussion. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération.</p>	2020-15
9	<p>Délibération portant adoption du règlement intérieur de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais »</p> <p>Le Président invite Thierry Genetay, 3^{ème} Vice-président, à présenter le projet de délibération. Thierry Genetay rappelle que les communes de plus de 1 000 habitants et le EPCI comprenant une commune de plus de 1 000 habitants doivent élaborer un règlement intérieur dont le but est de donner au conseil ses règles de fonctionnement dans le respect de la loi et de la réglementation. Thierry Genetay précise que ce règlement intérieur se base sur le modèle standard établi par l'Association des communautés de France (ADCF). Le Président invite les conseillers communautaires en engager la discussion.</p> <p>Axelle Balguerie souhaite discuter du contenu de ce projet de règlement intérieur au regard de la volonté de mettre en place une gouvernance plus inclusive et participative avec les élus et les populations. Elle considère que le règlement intérieur devrait intégrer les dispositions favorisant cette participation. De même, elle souhaiterait que les actes de la collectivité soient publiés sur le site Internet. Axelle Balguerie estime qu'il faudrait reporter le vote du règlement intérieur et créer un groupe de travail à la suite du séminaire de rentrée des élus pour travailler sur le sujet. Le Président rappelle que le projet de réglementation intérieur est classique et parfaitement conforme à la réglementation. De plus, le Président précise que ce règlement n'empêchera en rien la mise en place de la gouvernance participative qu'il attend faire fonctionner. Thierry Genetay indique que dans le cadre de sa délégation de Vice-président, il va animer des groupes de travail sur le développement de la démocratie participative et que cela va bien au-delà d'une simple question de règlement intérieur. Le Président ajoute que les comptes-rendus des conseils, les délibérations, les notes budgétaires ... sont déjà disponibles en lignes sur le site internet de la Communauté de communes. Il indique également que l'ensemble des conseillers municipaux sont destinataires des projets d'actes et seront destinataires des comptes rendus de commissions. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à la majorité absolue des suffrages exprimés (Contre : Axelle Balguerie et Florence Allais par procuration) la délibération.</p>	2020-23

10	<p>Délibération relative à l'exercice du droit à la formation des élus</p> <p>Le Président invite Thierry Genetay, 3^{ème} Vice-président à présenter le projet de délibération. Thierry Genetay souligne l'importance de la formation des élus en général et pour ceux qui intègrent des exécutifs en particulier.</p> <p>Il indique que le Bureau propose de maintenir une enveloppe correspondant à 10% du montant total des indemnités susceptibles d'être versées. Thierry Genetay précise les orientations de formations privilégiées.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération.</p>	2020-24																																	
2	<p>Délibération portant élection de la Commission d'appel d'offres (CAO)</p> <p>Le Président invite Alain Bargue, 5^{ème} Vice-président, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Bargue rappelle le rôle de la commission ainsi que les modalités de son élection. Alain Bargue fait état des candidatures reçues. Il indique qu'une liste a été déposée :</p> <p>Titulaires : MM Alain Bargue, Bertrand Gautier, Christophe Viandon, Laurent Jansonnie et Emmanuel Kersaudy</p> <p>Suppléants : Patrick Bonnier, Carlos Da Silva, Isabelle Passicos, Gérard Sébie et Hervé Cazenabe</p> <p>Il est procédé au vote à scrutin secret. La liste obtient 29 voix</p>	2020-16																																	
3	<p>Délibération portant élection de la Commission pour les délégations de service public</p> <p>Le Président invite Alain Bargue, 5^{ème} Vice-président, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Bargue rappelle le rôle de la commission ainsi que les modalités de son élection. Alain Bargue fait état des candidatures reçues. Il indique qu'une liste a été déposée :</p> <p>Titulaires : MM Alain Bargue, Bertrand Gautier, Christophe Viandon, Laurent Jansonnie et Emmanuel Kersaudy</p> <p>Suppléants : Patrick Bonnier, Carlos Da Silva, Isabelle Passicos, Gérard Sébie et Hervé Cazenabe</p> <p>Il est procédé au vote à scrutin secret. La liste obtient 29 voix</p>	2020-17																																	
4	<p>Délibération portant désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)</p> <p>Le Président rappelle le rôle de la CLECT et les modalités de sa désignation.</p> <p>Il indique que le Bureau propose que la commission soit composée de 8 élus. Le Président fait part des propositions faites par les maires : Alain Bargue, Hervé Cazenabe, Isabelle Passicos, Frédéric Coussou, Bertrand Gautier, Gérard Sévie, Carlos Da Silva et Christophe Viandon.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération.</p>	2020-18																																	
5	<p>Délibération portant proposition de liste des membres de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)</p> <p>Le Président rappelle le rôle de la CIID et les modalités de sa désignation.</p> <p>Il fait part des propositions de noms que les communes lui ont transmises afin que le Conseil puisse les porter à la connaissance du Directeur des services fiscaux. Marie-Jeanne Sokolovitch propose des noms complémentaires.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOM - PRENOM</th> <th>COMMUNE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Gilbert DAMEME</td> <td>Bonnetan</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Martine LACLAU</td> <td>Carignan de Bordeaux</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Marc GIZARD</td> <td>Carignan de Bordeaux</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Julie ELMI BARREH</td> <td>Fargues Saint Hilaire</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Laurent KITIASCHVILI</td> <td>Pompignac</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Raymond MONTES</td> <td>Pompignac</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Maryse AUBIN</td> <td>Sallebœuf</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Jérémy ECALE</td> <td>Sallebœuf</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Karine BAILLOU</td> <td>Tresses</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Francis SICARD</td> <td>Tresses</td> </tr> </tbody> </table>		NOM - PRENOM	COMMUNE	1	Gilbert DAMEME	Bonnetan	2	Martine LACLAU	Carignan de Bordeaux	3	Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	4	Julie ELMI BARREH	Fargues Saint Hilaire	5	Laurent KITIASCHVILI	Pompignac	6	Raymond MONTES	Pompignac	7	Maryse AUBIN	Sallebœuf	8	Jérémy ECALE	Sallebœuf	9	Karine BAILLOU	Tresses	10	Francis SICARD	Tresses	2020-19
	NOM - PRENOM	COMMUNE																																	
1	Gilbert DAMEME	Bonnetan																																	
2	Martine LACLAU	Carignan de Bordeaux																																	
3	Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux																																	
4	Julie ELMI BARREH	Fargues Saint Hilaire																																	
5	Laurent KITIASCHVILI	Pompignac																																	
6	Raymond MONTES	Pompignac																																	
7	Maryse AUBIN	Sallebœuf																																	
8	Jérémy ECALE	Sallebœuf																																	
9	Karine BAILLOU	Tresses																																	
10	Francis SICARD	Tresses																																	

11	Françoise GUZMAN	Bonnetan
12	Jean-Louis GOURGUES	Carignan de Bordeaux
13	Patricia RAMON	Carignan de Bordeaux
14	Jean ZANDVLIET	Fargues Saint Hilaire
15	Olivier LABBE	Pompignac
16	Michel DARTENSET	Pompignac
17	Guillaume SEVELLEC	Sallebœuf
18	Michel MOULENE	Sallebœuf
19	Pierre BAYER	Tresses
20	Aurélie BOREL	Tresses
21	Catherine THEVELLE	Pompignac
22	Olivier IRIGARAY	Sallebœuf
23	Carlos DA SILVA	Sallebœuf
24	Régis FALXA	Sallebœuf
25	Patrice DESPLAS	Tresses
26	Jacques MICHENET	Tresses
27	Christelle LAPOUGE	Sallebœuf
28	Christine JUILLET	Sallebœuf
29	Nadine MARCADE	Tresses
30	Frédéric PEUCH	Tresses
31	Ronan LABORDE	Sallebœuf
32	Régis HET	Sallebœuf
33	Joel RICARD	Sallebœuf
34	Axel CAZAUX-MALLEVILLE	Sallebœuf
35	Philippe DAILLY	Camarsac
36	Sacha LACOUR - ARJEAU	Camarsac
37	Thierry LURTON	Camarsac
38		
39		
40		
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération.		
6	Délibération portant nomination des membres du centre intercommunale d'action sociale (CIAS) Le Président invite Marie-Jeanne SOKOLOVITCH, 7 ^{ème} Vice-président, à présenter le projet de délibération. Marie-Jeanne Sokolovitch souligne le rôle majeur du CIAS. Elle rappelle les modalités particulières de composition et de désignation des membres du CIAS. Marie-Jeanne Sokolovitch indique le Bureau propose que le CIAS soit composé de 18 membres : 9 seront désignés par le	2020-20

	<p>Président et 9 sont élus par le conseil communautaire. Elle fait état de la liste d'élus communautaires déposée : Christophe Colinet, Dominique Derue, Valérie Deyts, Roselyne Diez, Hélène Labbé, Catherine Lageyre, Annie Mureau-Lebret, Natalie Roca et Marie-Jeanne Sokolovitch. Il est procédé au vote secret. La liste obtient 29 voix.</p>																																																							
7	<p>Délibération portant création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées</p> <p>Le Président invite Alain Bargue, 5^{ème} Vice-président, à présenter le projet de délibération. Alain Bargue précise le rôle de cette commission et les modalités particulières de sa composition.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires en engageant la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération.</p>	2020-21																																																						
8	<p>Délibération portant désignation de délégués de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » dans les organismes extérieurs</p> <p>Le Président rappelle le rôle des délégués dans les organismes extérieurs. Il précise qu'ils doivent être le porteur de la parole de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » et de l'exécutif de ses communes. Le Président rappelle que le choix du conseil communautaire peut porter sur des conseillers communautaires mais aussi sur des conseillers municipaux</p> <p>Le Président souligne que dans ses propositions le Bureau a cherché à trouver des équilibres : Pluralité des communes quand le nombre de délégués le permet ; respect du champ des délégations et des compétences quand le nombre de délégués est réduit (SYSDAU, Gironde Numérique, SIGAS ...) ; respect de l'intérêt communal quand le syndicat ne concerne qu'une ou peu de communes (GEMAPI).</p> <p>Le Président fait part de la candidature spontanée de M. Loïc Vidal pour un mandat de délégué suppléant auprès du SEMOCTOM et un mandat de délégué titulaire auprès du PETR. Mme Axelle Balguerrie fait état de la candidature de M. Jean Hervé Le Bars en tant que délégué titulaire auprès du SEMOCTOM et du PETR, de M. Dominique Lacour en tant que délégué suppléant auprès du SIAEPA, de Mmes Axelle Balguerrie et Anne Sophie Quintard en tant que délégués titulaires auprès du syndicat du Gua.</p> <p>Le Président indique que pour la désignation dans les associations le scrutin de liste public a toujours été possible. Il précise que la loi du 22 juin 2020 invite, à titre dérogatoire, à procéder à un scrutin public pour la désignation dans les syndicats en raison du contexte sanitaire.</p> <p>Le Président constate qu'il n'y a, à chaque fois, qu'un candidat par délégué auprès des associations. Il propose un vote public association par association. Le vote public est retenu. L'ensemble des candidats recueille à chaque fois 29 voix. Ils sont donc désignés délégués.</p> <p>Entre Deux Mers Tourisme</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">TITULAIRES</th> <th colspan="3">SUPPLEANTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Siège n° 1</td> <td>Hélène Joffre</td> <td>Bonnetan</td> <td>Siège n° 1</td> <td>Arlette Large</td> <td>Bonnetan</td> </tr> <tr> <td>Siège n° 2</td> <td>Marie Jeanne Sokolovitch</td> <td>Camarsac</td> <td>Siège n° 2</td> <td>Isabelle Mutelet</td> <td>Camarsac</td> </tr> <tr> <td>Siège n° 3</td> <td>Sandrine Lacoste</td> <td>Carignan</td> <td>Siège n° 3</td> <td>Karine Viroit</td> <td>Carignan</td> </tr> <tr> <td>Siège n° 4</td> <td>Séverine Moulia</td> <td>Croignon</td> <td>Siège n° 4</td> <td>Guillaume Sibille</td> <td>Croignon</td> </tr> <tr> <td>Siège n° 5</td> <td>Dominique Barbe</td> <td>Fargues</td> <td>Siège n° 5</td> <td>Ghislaine Rodriguez</td> <td>Fargues</td> </tr> <tr> <td>Siège n° 6</td> <td>Philippe Destruel</td> <td>Pompignac</td> <td>Siège n° 6</td> <td>Gérard Sébie</td> <td>Pompignac</td> </tr> <tr> <td>Siège n° 7</td> <td>Stéphanie Vergez</td> <td>Sallebœuf</td> <td>Siège n° 7</td> <td>Damien Dedieu</td> <td>Sallebœuf</td> </tr> <tr> <td>Siège n° 8</td> <td>Marie-José Gautriaud</td> <td>Tresses</td> <td>Siège n° 8</td> <td></td> <td>Tresses</td> </tr> </tbody> </table>	TITULAIRES			SUPPLEANTS			Siège n° 1	Hélène Joffre	Bonnetan	Siège n° 1	Arlette Large	Bonnetan	Siège n° 2	Marie Jeanne Sokolovitch	Camarsac	Siège n° 2	Isabelle Mutelet	Camarsac	Siège n° 3	Sandrine Lacoste	Carignan	Siège n° 3	Karine Viroit	Carignan	Siège n° 4	Séverine Moulia	Croignon	Siège n° 4	Guillaume Sibille	Croignon	Siège n° 5	Dominique Barbe	Fargues	Siège n° 5	Ghislaine Rodriguez	Fargues	Siège n° 6	Philippe Destruel	Pompignac	Siège n° 6	Gérard Sébie	Pompignac	Siège n° 7	Stéphanie Vergez	Sallebœuf	Siège n° 7	Damien Dedieu	Sallebœuf	Siège n° 8	Marie-José Gautriaud	Tresses	Siège n° 8		Tresses	2020-22
TITULAIRES			SUPPLEANTS																																																					
Siège n° 1	Hélène Joffre	Bonnetan	Siège n° 1	Arlette Large	Bonnetan																																																			
Siège n° 2	Marie Jeanne Sokolovitch	Camarsac	Siège n° 2	Isabelle Mutelet	Camarsac																																																			
Siège n° 3	Sandrine Lacoste	Carignan	Siège n° 3	Karine Viroit	Carignan																																																			
Siège n° 4	Séverine Moulia	Croignon	Siège n° 4	Guillaume Sibille	Croignon																																																			
Siège n° 5	Dominique Barbe	Fargues	Siège n° 5	Ghislaine Rodriguez	Fargues																																																			
Siège n° 6	Philippe Destruel	Pompignac	Siège n° 6	Gérard Sébie	Pompignac																																																			
Siège n° 7	Stéphanie Vergez	Sallebœuf	Siège n° 7	Damien Dedieu	Sallebœuf																																																			
Siège n° 8	Marie-José Gautriaud	Tresses	Siège n° 8		Tresses																																																			

CNAS

1 TITULAIRE

Aurélie Lacombe

Mission locale

1 TITULAIRE

Sandrine Alabeurthe

Terres de Jeu

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
Siège n° 1	Hélène Joffre	Bonnetan	Siège n° 1	Martine Brossard	Bonnetan
Siège n° 2	Christine Guérin	Camarsac	Siège n° 2		Camarsac
Siège n° 3	Aurélie Lacombe	Carignan	Siège n° 3	Laetitia Gadais	Carignan
Siège n° 4	Céline Morancho	Croignon	Siège n° 4	Céline Rodrigues	Croignon
Siège n° 5	Elisabeth Narciso	Fargues	Siège n° 5	Emmanuelle Bieger	Fargues
Siège n° 6	Isabelle Mairot	Pompignac	Siège n° 6		Pompignac
Siège n° 7	Catherine Gauthier	Sallebœuf	Siège n° 7	Christelle Lapouge	Sallebœuf
Siège n° 8	Annie Mureau Leuret	Tresses	Siège n° 8	Roselyne Diez	Tresses

Frimousse des Coteaux

2 TITULAIRES

Anne Charlotte Du Teil

Céline Morancho

TAM TAM

2 TITULAIRES

Christelle Lapouge

Gilles Kancel

CAC

2 TITULAIRES

Aurélie Lacombe

Dominique Mouneydier

FCCB

2 TITULAIRES

Armand Billet

Laurent Janssonie

Capucine

2 TITULAIRES

Catherine Gauthier

Roselyne Diez

Petit Prince

2 TITULAIRES

Laetitia Gadais

Isabelle Passicos

ADEP – Vertelune et bons enfants

2 TITULAIRES

Roselyne Diez

Sandrine Hérît

Concernant, les syndicats le Président constate qu'il y a pour certain mandat une pluralité de candidature. Axelle Balguerrie demande à ce qu'il ne soit pas fait utilisation de la dérogation prévue par la loi et demande un vote secret dans ces hypothèses. Dans les autres, ainsi que pour le choix des délégués suppléants au SIAEPA, le vote public a été unanimement retenu.

Syndicat du Gua**Candidats**

	Titulaire	Titulaire
	Jean-Antoine Biscaichipy : 25	Dominique Mouneydier : 18
	Axelle Balguerrie : 7	Anne Sophie Quintard : 8

Sont élus : Jean-Antoine BISCAICHIPY et Dominique MOUNEYDIER

SIETRA Pian et Pimpine

Candidats élus avec 29 voix :

	Titulaire	Suppléant
Siège n° 1	Dominique Derue	Christian Raynal
Siège n° 2	Christophe Colinet	Natalie Roca

SMER

Candidats élus avec 29 voix :

	Titulaire	Suppléant
Siège n° 1	Patrick Bonnier	Emmanuel Kersaudy
Siège n° 2	Thierry Lurton	Hervé Cazenabe

Gironde Numérique

Candidats élus avec 29 voix :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Siège n° 1	Christophe Colinet	Siège n° 1	Bertrand Gautier

SYSDAU

Candidats élus avec 29 voix

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Siège n° 1	Bertrand Gautier	Siège n° 1	Nathalie Maviel Faber

SEMOCTOM

Sont candidats :

TITULAIRES		
voix		
29	Alain Bargue	
29	Isabelle Mutelet	
29	Julia Zimmerlich	
29	Jérôme Dupouy	
29	Philippe Videau	
26	Gérard Sébie	
29	Stéphanie Bedat	
27	Jean Antoine Biscaïchipy	
28	Nathalie Maviel Faber	
26	Christophe Viandon	
9	Jean Hervé Le Bars	

Sont élus

TITULAIRES			SUPPLEANTS : 29 voix		
Siège n° 1	Alain Bargue	Bonnetan	Siège n° 1	Bernard Richez	Bonnetan
Siège n° 2	Isabelle Mutelet	Camarsac	Siège n° 2	Anne Charlotte Du Teil	Camarsac
Siège n° 3	Julia Zimmerlich	Carignan	Siège n° 3	Sylvie Lhomet	Carignan
Siège n° 4	Jérôme Dupouy	Croignon	Siège n° 4	Séverine Moulia	Croignon
Siège n° 5	Philippe Videau	Fargues	Siège n° 5	Jean Charles Gremble	Fargues
Siège n° 6	Gérard Sébie	Pompignac	Siège n° 6	Francis Coup	Pompignac
Siège n° 7	Stéphanie Bedat	Sallebœuf	Siège n° 7	Sophie Slatchetka	Sallebœuf
Siège n° 8	Jean Antoine Biscaïchipy	Tresses	Siège n° 8	Marlène Ménard	Tresses
Siège n° 9	Nathalie Maviel Faber		Siège n° 9	Emmanuel Kersaudy	
Siège n° 10	Christophe Viandon		Siège n° 10	Loïc Vidal	

PETR (ex : Pays Cœur Entre Deux Mers)**Sont Candidats :**

Voix	Titulaire
26	Maryse Aubin
25	Michel Joucreau
29	Sylvie Lhomet
28	Thierry Lurton
26	Philippe Destruel
6	Jean Hervé Le Bras
5	Lofc Vidal

Sont élus :

	Titulaire	Suppléant : 29 voix
Siège n° 1	Maryse Aubin	Marc Avinen
Siège n° 2	Michel Joucreau	Patrick Bonnier
Siège n° 3	Sylvie Lhomet	Julia Zimmerlich
Siège n° 4	Thierry Lurton	Karine Champalou
Siège n° 5	Philippe Destruel	Hélène Labbé

SIAEPA**Sont candidats :**

SUPPLEANTS		
Voix		
29	Thierry Agert	Bonnetan
29	Alexandre Laurent Zantoni	Camarsac
29	Remy Pointet	Carignan
29	Valérie Deyts	Croignon
29	Yves Serre	Fargues
29	Jérôme Robain	Pompignac
29	Guillaume Pujol	Sallebœuf
26	Dominique Mouneydier	Tresses
3	Dominique Lacour	Tresses

Sont élus :

TITULAIRES : 29 voix			SUPPLEANTS		
Siège n° 1	Christian Raynal	Bonnetan	Siège n° 1	Thierry Agert	Bonnetan
Siège n° 2	Patrick Palacin	Camarsac	Siège n° 2	Alexandre Laurent Zantoni	Camarsac
Siège n° 3	Laurent Jansonnie	Carignan	Siège n° 3	Remy Pointet	Carignan
Siège n° 4	Frédéric Couso	Croignon	Siège n° 4	Valérie Deyts	Croignon
Siège n° 5	Natalie Roca	Fargues	Siège n° 5	Yves Serre	Fargues
Siège n° 6	Francis Coup	Pompignac	Siège n° 6	Jérôme Robain	Pompignac
Siège n° 7	Régis Falxa	Sallebœuf	Siège n° 7	Guillaume Pujol	Sallebœuf
Siège n° 8	Jean Antoine Biscatchipy	Tresses	Siège n° 8	Dominique Mouneydier	Tresses

Sigas**Candidats élus avec 29 voix**

	Titulaire	Suppléant
Siège n° 1	Marie Jeanne Sokolovitch	Valérie Barbery
Siège n° 2	Françoise Juge	Anne-Marie Carria

11	<p>Délibération portant création des commissions thématiques permanentes</p> <p>Le Président souligne qu'il a souhaité impulser une gouvernance participative et transversale avec son Bureau. Il présente l'organisation en Pôle de l'exécutif. Il précise que Vice-président est l'animateur d'un Pôle et que les pôles peuvent être constitués de plusieurs commissions. Ainsi, le Vice-président s'appuiera s'il le souhaite sur des responsables de commissions.</p> <p>Le Président précise que les commissions seront ouvertes aux conseillers communautaires mais également aux conseillers municipaux</p> <p>Les 7 pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pôle Aménagement de l'espace et développement, animé par Bertrand Gautier Pôle Petite enfance / Jeunesse et préservation des générations futures animé par Nathalie Maviel Faber Pôle Projet et dynamique de territoire animé par Thierry Genetay Pôle culturel et sportif et mutualisation des équipements associés animé par Céline Deligny Estover Pôle Voirie – Bâtiment animé par Alain Bargue Pôle Solidarités animé par Marie-Jeanne Sokolovitch Pôle Economie innovante animé par Patrick Bonnier <p>Pour faire vivre ces pôles, le Président indique que le Bureau propose de créer les commissions thématiques permanentes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement économique Aménagement des espaces, coopération urbaine et relation avec le SYSDAU Plan communautaire des déplacements, mobilités Petite enfance Politique enfance – jeunesse Sensibilisation et éducation au développement durable et à l'environnement Politiques et événements sportifs Valorisation des cultures Démocratie locale Bâtiments Voirie Climat, énergie, schéma directeur de rénovation énergétique Relation avec le CIAS, les CCAS et les associations Développement social, lutte contre les précarités, inclusion, autonomie Economie circulaire Valorisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire Valorisation du patrimoine touristique et randonnées Biodiversité, espaces sensibles, GEMAPI <p>Le Président souligne que la démarche doit être très fortement inclusive. L'ensemble des conseillers municipaux doit se sentir chez lui dans cette organisation. Il précise la façon dont cela peut être mis en place avec la réunion d'un séminaire de rentrée le samedi 19 septembre au matin permettant un partage d'une vision, d'un esprit des coteaux. Ensuite, chacun pourra se proposer pour intégrer des espaces de travail.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires en engageant la discussion.</p> <p>Axelle Balguerie souhaite savoir dans quelle instance sera abordée la question de l'agriculture de proximité. Le Président lui indique que cette question relève du pôle animé par Patrick Bonnier.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération.</p>	2020-25
12	<p>Délibération portant conventionnement entre la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, 1^{er} Vice-président, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier rappelle l'importance du SDIS dans la protection quotidienne des girondins. Il souligne la forte augmentation de la population dans le département depuis 2002 et par là même du nombre d'intervention alors même que la règle de calcul du financement du SDIS est restée la même depuis 2002.</p> <p>Bertrand Gautier rappelle que le Département a demandé depuis plusieurs années un soutien aux collectivités locales. Un</p>	2020-26

	<p>accord de participation a été trouvé l'an dernier. Bertrand Gautier indique que le Bureau propose de reconduire le dispositif qui pour 2020 s'élève à 27 039.38 € Le Président invite les conseillers communautaires en engageant la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération.</p>	
13	<p>Délibération portant sur des ajustements techniques relatifs à la Taxe de séjour</p> <p>Le Président invite Thierry Genetay, 3^{ème} Vice-président à présenter le projet de délibération. Thierry Genetay indique qu'il s'agit de simples ajustements techniques qui n'ont aucun impact concret (création de la catégorie des auberges collectives et ajustements de la règle des arrondis avec le logiciel de la DGFIP) Le Président invite les conseillers communautaires en engageant la discussion. Axelle Balguerie précise qu'en raison de ses activités professionnelles elle ne prendra pas part au vote et ne fera pas usage de la procuration qu'elle détient.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération (Axelle Balguerie et Florence Allais par procuration ne prennent pas part au vote).</p>	2020-27
14	<p>Délibération portant fixation des tarifs de certaines activités du dispositif estival CAP33 et CAP 33 juniors</p> <p>Le Président invite Céline Deligny Estover, 4^{ème} Vice-président à présenter le projet de délibération.</p> <p>Céline Deligny Estover rappelle que la 1^{ère} édition de CAP 33 sur la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » date de l'été 2017. Elle met en avant les objectifs assignés à ce dispositif partenarial entre les Communautés de communes volontaires et le Conseil départemental de la Gironde</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la découverte et la pratique d'activités sportives, de loisirs, culturelles, liées à l'environnement. Le public ciblé est un public adulte de plus de 15 ans et un public familial. - Rendre accessible les différentes pratiques au plus grand nombre - Faire découvrir aux publics les associations locales - Proposer une offre touristique de territoire plus importante - Conforter la dynamique de notre territoire, son emploi sportif, ainsi que sa vitalité et sa diversité associative, au service de la population - Permettre à tous ceux qui ne peuvent pas partir en vacances de trouver une source d'occupation et de plaisir pour échanger et partager des activités - Conforter un des rôles essentiels de la communauté de communes qui est d'apporter de nouveaux services à la population dans un esprit de solidarité territoriale <p>Céline Deligny Estover indique que CAP 33 repose sur des découvertes gratuites, des séances d'approfondissement et des tournois pour lesquels des tarifs doivent être votés. Elle précise qu'en 2020, il a été décidé de créer un CAP33 juniors qui permet aux jeunes de 8 à 14 ans de participer à des activités adaptées à leur âge et sans surveillance obligatoire</p> <p>Céline Deligny Estover met en avant la volonté commune du Conseil départemental et des Communauté de communes partenaires pour maintenir le dispositif afin de permettre aux familles lésées par la COVID de bénéficier d'activités sur les territoires de proximité. Naturellement, le programme a été revu pour tenir compte des conditions sanitaires : pas de CAP33 tour, activités compatibles ...</p> <p>Le Président souligne le rôle moteur joué par Gérard Poisbelaud lors du mandat précédent. Il invite les conseillers communautaires en engageant la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération.</p>	2020-28
15	<p>Délibération portant sur l'aménagement de jeux extérieurs au sein des Etablissements Accueillant de jeunes Enfants et faisant l'objet d'une demande de financement auprès de la CAF</p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel Faber, 2^{ème} Vice-président à présenter le projet de délibération. Nathalie Maviel Faber rappelle que l'ensemble des crèches a été rénové et agrandi mais que seule la crèche de Sallebœuf est dotée de jeux extérieurs. Elle présente le projet d'équipement pour les 3 autres crèches. Elle présente le plan de financement d'un montant total estimé de 70 K€ pouvant bénéficier d'une subvention de la CAF</p>	2020-29

	de 20%. Le reste à charge de la Communauté de communes sera alors de 55 K€ HT. Le Président invite les conseillers communautaires en engageant la discussion. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération.																					
16	<p>Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget général</p> <p>Le Président présente à l'appui d'un diaporama la proposition d'affectation validée par le Bureau</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Section de fonctionnement</th> <th colspan="2">section d'investissement</th> </tr> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>D 002 déficit reporté</td> <td>R 002 excédent reporté</td> <td>D001 solde d'exécution N-1</td> <td>R001 solde d'exécution N-1</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">500 000,00 €</td> <td style="text-align: center;">80 871,40 €</td> <td>R1068 excédent de fonctionnement capitalisé</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">1 624 420,65 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Président invite les conseillers communautaires en engageant la discussion. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération.</p>	Section de fonctionnement		section d'investissement		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1		500 000,00 €	80 871,40 €	R1068 excédent de fonctionnement capitalisé				1 624 420,65 €	2020-30
Section de fonctionnement		section d'investissement																				
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes																			
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1																			
	500 000,00 €	80 871,40 €	R1068 excédent de fonctionnement capitalisé																			
			1 624 420,65 €																			
17	<p>Délibération portant vote du budget supplémentaire 2020 du budget général</p> <p>Le Président présente à l'appui d'un diaporama les points essentiels du projet de budget supplémentaire 2020 validé par le Bureau. Le Président précise que le budget supplémentaire présenté ci-dessous ne présente que peu d'écritures. Classiquement, il a vocation à intégrer les « restes à réaliser », la reprise des résultats et quelques ajustements.</p> <p>- En fonctionnement :</p> <p><i>Côté Dépenses :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> o + 152 K€ au chapitre 011 « Charges à caractère général » <ul style="list-style-type: none"> • 60 K€ pour achats masques, gel hydroalcoolique • 70 K€ pour provision SSIEG suite à l'impact covid-19 (essentiellement CLSH et accueil jeunes) • 22 K€ pour réajustement des comptes d'électricité, réparation des bâtiments, maintenance, assurance, ...) o + 338 K€ en dépenses imprévues o + 220 K€ au chapitre 65 « Autres charges de gestion » <ul style="list-style-type: none"> • 110 K€ pour faire face à l'augmentation des cotisations au SEMOCTOM (4.97%), syndicats et abondement au fond COVID de la région Nouvelle Aquitaine d'aides aux entreprises pour 40 K€. • 40 K€ sont prévus pour le CIAS afin de palier la forte augmentation du portage des repas et du transport à la demande et de l'effet covid-19. • 70 K€ en provision pour aider les associations (impact covid-19 sur crèches) o + 20 K€ pour les amortissements <p><i>Côté Recettes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Affectation du résultat R002 : + 500 K€ - + 200 K€ au chapitre 73 « Impôts et Taxes » correspondant à la prévision de l'augmentation de la TEOM, des impôts et des taxes, ... - + 30 K€ au chapitre 74 « Dotations subventions et participations » correspondant à un ajustement de la DGF. <p>- En investissement :</p> <p><i>Côté Dépenses :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> o Solde d'exécution de la section : 80 871.40 € (affectation du résultat) o + 136 K€ en dépenses imprévues o + 7 K€ au chapitre 204 « Subvention d'équipement » pour régler le solde de la subvention au schéma départemental des mobilités o + 50 K€ à l'opération « Bâtiments communautaires » afin poursuivre les travaux d'accessibilité 	2020-31																				

- o + 50 K€ à l'opération « Equipement, matériel » pour l'achat de jeux extérieurs pour les crèches

Côté Recettes :

- Affecter 1 624 420.65 € du résultat excédentaire à l'investissement (au compte 1068)
- Réduire à 0 le montant de l'emprunt d'équilibre
- + 20 K€ pour les amortissements (le même montant se retrouve en dépenses de fonctionnement)

En fonctionnement :

Dépenses :

FUNCTIONNEMENT	TOTAL BP 2020	TOTAL BS 2020	TOTAL BP + BS 2020
Dépenses - Chapitres budgétaires			
011 - charges à caractère Général	1 384 000,00 €	152 000,00 €	1 536 000,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	465 000,00 €	- €	465 000,00 €
014 - atténuation de produits	2 526 000,00 €	- €	2 526 000,00 €
65 - autres charges de gestion courante	3 047 300,00 €	220 000,00 €	3 267 300,00 €
66 - charges financières	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
67 - charges exceptionnelles	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
Total Fonctionnement "opérations réelles"	7 478 300,00 €	372 000,00 €	7 850 300,00 €
022 - dépenses imprévues	250 000,00 €	338 000,00 €	588 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement	810 610,00 €	- €	810 610,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	94 000,00 €	20 000,00 €	114 000,00 €
Total Fonctionnement autres opérations	1 154 610,00 €	358 000,00 €	1 512 610,00 €
Total Fonctionnement Dépenses	8 632 910,00 €	730 000,00 €	9 362 910,00 €

Recettes :

Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP 2020	TOTAL BS 2020	TOTAL BP + BS 2020
002 - Excédent reporté	- €	500 000,00 €	500 000,00 €
013 - atténuation de charges	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
73 - impôts et taxes	7 459 110,00 €	200 000,00 €	7 659 110,00 €
74 - dotations subventions et participations	1 163 300,00 €	30 000,00 €	1 193 300,00 €
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €	- €	500,00 €
77 - produits exceptionnels	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Total Fonctionnement Recettes	8 632 910,00 €	730 000,00 €	9 362 910,00 €

En investissement :

Le budget intègre le résultat de l'exercice de la section d'investissement (- 80 871.40 €) et 1 624 420.65 € de l'excédent de la section de fonctionnement.

Ce budget supplémentaire en investissement transcrit également « les restes à réaliser » tant en dépenses qu'en recettes.

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 s'élèvent pour les dépenses 862 139.69 € et pour les recettes à 408 142.99 €.

L'emprunt d'équilibre initialement prévu fait l'objet d'une réduction à zéro.

Détails par opérations – dépenses

Opération	Désignation	BP	RAR	BS	BP+RAR+BS
101	Equipement du siège	50 000,00 €	9 215,77 €	- €	59 215,77 €
102	Zones d'Activités	50 000,00 €	88 300,21 €	- €	138 300,21 €
103	Bâtiments communaux (Rénovation crèches, CLSH Tresses)	300 000,00 €	162 864,69 €	50 000,00 €	512 864,69 €
104	Matériel (signalétique et mobilier CLSH, crèches)	50 000,00 €	61 317,73 €	50 000,00 €	161 317,73 €
105	Voiries communales	620 000,00 €	540 441,29 €	- €	1 160 441,29 €
106	Chemins / Environnement	40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €
107	Domaine de la Frayse	100 000,00 €	- €	- €	100 000,00 €
Total des opérations		1 210 000,00 €	862 139,69 €	100 000,00 €	2 172 139,69 €

Détails par opérations – recettes

Opération	Désignation	BP	RAR	BS	BP+RAR+BS
101	Equipement du siège				- €
102	Zones d'Activités				- €
103	Bâtiments communaux (Rénovation crèches, CLSH Tresses)	- €	408 142,99 €		408 142,99 €
104	Matériel (signalétique et mobilier CLSH, crèches)				- €
105	Voiries communales				- €
106	Chemins / Environnement				- €
107	Domaine de la Frayse				- €
Total des opérations		- €	408 142,99 €		408 142,99 €

Détails hors opérations - dépenses

Chapitre / Article	Désignation	BP 2020	Virement Crédit n°1	RAR	BS	BP+RAR+BS
Chapitre 001 - solde d'exécution de la section					80 871,40 €	80 871,40 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		561 000,00 €		0,00 €	0,00 €	561 000,00 €
16 / 1641	Emprunts -Remboursement Capital	380 000,00 €				380 000,00 €
16873	Aire de covoiturage Salleboeuf	151 000,00 €				151 000,00 €
168758	Autres groupements THD - GN	30 000,00 €				30 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		40 000,00 €		0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
041/21318	Opération patrimoniales	20 000,00 €				20 000,00 €
041/21752	Opération patrimoniales	20 000,00 €				20 000,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues		100 000,00 €	-3 000,00 €		136 162,55 €	233 162,55 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement		0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	10 000,00 €
204131	Département (schéma mobilités)		3 000,00 €		7 000,00 €	10 000,00 €
Total hors opérations		701 000,00 €	0,00 €	0,00 €	224 033,95 €	925 033,95 €

Détails hors opérations - recettes

Chapitre / Article	Désignation	BP 2020	Virement Crédit n°1	RAR	BS	BP+RAR+BS
021	Virement de la section de fonctionnement	810 610,00 €				810 610,00 €
040	Opérations d'ordre	94 000,00 €			20 000,00 €	114 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 624 420,65 €	1 724 420,65 €
10222	FCTVA	100 000,00 €				100 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement				1 624 420,65 €	1 624 420,65 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		866 390,00 €	0,00 €	0,00 €	-866 390,00 €	0,00 €
1641	Emprunt d'équilibre	866 390,00 €			-866 390,00 €	0,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		40 000,00 €		0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
041/2031	Opérations patrimoniales	20 000,00 €				20 000,00 €
041/2033	Opérations patrimoniales	20 000,00 €				20 000,00 €
Total hors opérations		1 911 000,00 €	0,00 €	0,00 €	778 030,65 €	2 689 030,65 €

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT	BP 2020	Virement Crédit n°1	RAR	BS	BP+RAR+BS
DEPENSES	1 911 000,00 €	- €	862 139,69 €	324 033,95 €	3 097 173,64 €
RECETTES	1 911 000,00 €	- €	408 142,99 €	778 030,65 €	3 097 173,64 €

Le Président indique que la section de fonctionnement s'équilibre à **730 000 €**, que les recettes et les dépenses d'investissements s'équilibrent à **1 186 173,64 €** dont 862 139,69 € de RAR en dépenses et 408 142,99 € de RAR en recettes. Ainsi, le **budget supplémentaire** du Budget général s'équilibre en recettes et dépenses à **1 916 173,64 €**.

Le Président invite les conseillers communautaires en engager la discussion.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-243301355-20201001-2020_40-DE

18	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 5 juin 2020 En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 5 juin est adopté à l'unanimité.	2020-32
19	Relevé des décisions du Président Le conseil communautaire en prend acte.	2022-33

Le Président communique le calendrier des prochaines réunions.

La séance est levée à 21h20

Bordereau de signature

2020_40



Délibération portant approbation du procès verbal de la séance du 1er juillet 2020

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	01/10/2020	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	01/10/2020	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	02/10/2020	  Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>CertEurope.eID.User</u> , valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président